

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 20 juin 2023

le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 juin 2023

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudrée)

### **Excusés :**

M. ARRIVE , M. LEFEBVRE (Femmes)

### **Absents donnant procuration :**

Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : M. LUCAS)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_075

### **Approbation du versement de la contribution financière 2023 - Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département de la Manche, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la précarité dans le logement au travers de multiples interventions, notamment sous la forme :

- d'aides financières permettant d'accéder à un logement ou destinées au maintien dans les lieux dans des conditions décentes ;
- du financement de différentes structures partenaires chargées d'accompagner les personnes défavorisées à trouver, s'installer ou se maintenir dans un habitat adapté à leurs ressources ainsi qu'à leur situation familiale et personnelle.

Le Département de la Manche finance le fonds avec le soutien de ses partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Manche, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les distributeurs d'énergie et d'eau, les organismes de logement social ainsi que des collectivités territoriales.

### **Le bilan de l'utilisation du fonds sur l'année 2022 est le suivant :**

457 demandes ont été étudiées pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin, représentant pour le territoire de la commune un montant de 256 589,91 €.

La répartition des aides pour l'année 2022 a été la suivante :

	Nombre de dossiers	Montant
Accès au logement	231	142 822,13 €
Maintien dans le logement	126	74 420,90 €
Maintien énergie - eau - téléphone	477	39 346,88 €

### **Participation du CCAS pour 2023 :**

La participation demandée par le Département de la Manche au titre de l'année 2023 se calcule sur la base du versement d'un montant de 0,90 € par habitant pour une commune de plus de 10 000 habitants. Cela représente, pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, un montant de 0,90 € \* 80 616 habitants, soit une contribution de 72 554,40 €.

Considérant l'intérêt et la pertinence, notamment au regard des éléments de bilan produits, de maintenir la participation financière de Cherbourg-en-Cotentin au Fonds de Solidarité pour le Logement, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2023 ;
- d'autoriser à cet effet le versement au Conseil départemental de la Manche d'une participation financière de 72 554,40 € correspondant à une contribution de 0,90 € par habitant sur la base de 80 616 habitants.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**